DEPARTEMENT
DE LA MARNE
2026_17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD OUEST MARNAIS

Arrondissement d'Epernay

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à 17 heures 30,

Date des Convocations :
29/04/2026

Nb membres en exercice : 25

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-parvis sous la présidence de M.LAURENT Cyril, Président.

Présents : 23

Etaient présents :
Mesdames, CARTON, CASTEX, DELFORGE, DOUCET, FERRANDO, FRANCO, GOURIOU, HENNEBO, JACOPE, LEPONT, LEROY, PROTAT, RICHARD, ROUSSEAU.
Messieurs BARCELO, DEMEUVE, FESSARD, HEMBISE, LAURENT, MALTAVERNE, PINARD, TEMPLIER et VALENTIN.

Votants : 23

Etaient absents et excusés :
Mesdames LECLERE et MIGNOT.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un délégué des élus représentant le CIAS au CNAS.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS des Coteaux Sézannais n° 2013-17 en date du 5 novembre 2013, décidant de l'adhésion du CIAS au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS),

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, désigne en qualité de délégué élu, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS :

- Madame Dany CARTON, administratrice.

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi onze mai deux mille vingt-six, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Le Président du CIAS,

Cyril LAURENT

CIAS Sézanne Sud-Ouest Marnais